

Repères

L'eau et les milieux aquatiques *Chiffres clés*

Édition 2016

Février
2016



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Service de l'observation et des statistiques

Contacts

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Commissariat général au développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Direction de la connaissance et de l'information sur l'eau
Service d'information Eaufrance
eaufrance@onema.fr
<http://www.eaufrance.fr>

Crédits photos : station d'épuration © Laurent Mignaux/Medde-MLETR,
goujon © Henri Carmié/Onema, eau potable © Laurent Mignaux/Medde-MLETR,
rivière © Laurent Mignaux/Medde-MLETR

Sommaire

Introduction.....	3
Le système d'information sur l'eau.....	4

Partie 1 : ressources en eau et prélèvements5

Précipitations et pluies efficaces.....	5
État quantitatif des eaux souterraines.....	6
Sécheresse estivale.....	7
Arrêtés « sécheresse ».....	8
Prélèvements en eau.....	9
Consommation en eau.....	10
Empreinte « eau » de la consommation française.....	11
Eau « virtuelle » associée aux importations et exportations.....	12

Partie 2 : eau potable 13

Ressources utilisées pour la production d'eau potable.....	13
Population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique.....	14
Population desservie par une eau non conforme au regard des limites autorisées pour les pesticides.....	15
Captages fermés.....	16
Captages protégés.....	17
Organisation des services publics de production et de distribution d'eau potable.....	18
Rendement des réseaux d'eau potable.....	19

Partie 3 : qualité des eaux et des milieux aquatiques.....20

Qualité des eaux..... 20

État écologique et chimique des eaux de surface.....	20
État chimique des eaux souterraines.....	21
Pollution des cours d'eau par les nitrates et les phosphates.....	22
Pollution des eaux souterraines par les nitrates.....	23
Présence des pesticides dans les cours d'eau.....	24
Présence des pesticides dans les eaux souterraines.....	25
Qualité des eaux de baignade.....	26
Qualité des plages et des ports de plaisance.....	27

Biodiversité aquatique..... 28

Qualité piscicole des cours d'eau.....	28
Milieux humides.....	29

État de conservation des écosystèmes humides et aquatiques	30
Poissons migrateurs.....	31
Espèces aquatiques menacées	32
Pêcheurs amateurs.....	33
Obstacles à l'écoulement des cours d'eau	34

Partie 4 : gestion des eaux usées et pollutions 35

Eaux usées	35
Rejets industriels et urbains	35
Répartition des stations de traitement des eaux usées domestiques.....	36
Conformité des stations de traitement des eaux usées domestiques.....	37
Organisation des services publics d'assainissement collectif	38
Pollutions diffuses	39
Vente de produits phytosanitaires.....	39
Vente de fertilisants azotés et phosphorés	40
Sites et sols pollués	41

Partie 5 : économie et acteurs de l'eau 42

Dépenses	42
Dépenses en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.....	42
Redevances des agences de l'eau.....	43
Aides des agences de l'eau.....	44
Solidarité interbassins	45

Emploi 46

Emploi dans le secteur de l'eau et de l'assainissement	46
--	----

Budget des ménages 47

Prix de l'eau.....	47
--------------------	----

Gouvernance et contrôle 48

Gestion locale de l'eau.....	48
Police de l'eau	49
Déclarations et autorisations.....	50

Partie 6 : opinion des Français 51

Perception des enjeux.....	51
Perception de la qualité de la ressource en eau	52
Perception des actions prioritaires à mettre en place	53
Attentes en matière d'information sur l'eau et les milieux aquatiques.....	54

Sigles..... 55

Introduction

En adossant la Charte de l'environnement à la Constitution, la France a consacré le droit d'accès à l'information environnementale pour tous. Elle a entendu ainsi mobiliser l'ensemble des citoyens pour relever les défis écologiques auxquels est confrontée l'Humanité. C'est particulièrement le cas pour l'eau, qui est au cœur des activités humaines.

Les informations présentées dans ce livret visent à dresser un panorama concis de la situation de l'eau et des milieux aquatiques à travers une sélection de données synthétiques, couvrant la plupart des enjeux :

- les quantités d'eau disponibles et utilisées pour satisfaire les différents usages ;
 - la qualité sanitaire de l'eau potable et la protection de la ressource ;
 - l'état des rivières, des lacs, des eaux souterraines et celui de la biodiversité aquatique ;
 - la gestion des eaux usées et les sources de pollutions diffuses ;
 - les dépenses consacrées à l'eau par les différents acteurs ;
 - la perception des Français sur la situation actuelle et les actions à mettre en œuvre.
- Elles donnent un aperçu des progrès réalisés et des défis qui perdurent.

Le Commissariat général au développement durable, par son service de l'observation et des statistiques, et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) se sont associés pour produire ces « chiffres clés », qui s'appuient majoritairement sur le système d'information sur l'eau. D'autres données issues de la statistique publique, de sources administratives, d'établissements publics, d'associations, de fédérations professionnelles, ont également été mobilisées.

Ce recueil de données contribue à l'objectif gouvernemental de « faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles » afin de « garantir la transparence de la politique de l'eau pour le consommateur ».

Il ne prétend cependant pas à l'exhaustivité. Il offre un aperçu des principaux sujets, en complément des informations plus détaillées mises à disposition sur internet.

La version numérique de ce recueil de chiffres clés permet de télécharger les illustrations et les données associées.

Le système d'information sur l'eau, un dispositif de la politique publique de l'eau

Pour gérer au mieux les milieux aquatiques, les acteurs de l'eau utilisent de nombreuses données sur la ressource en eau et la qualité des milieux, ainsi que sur les pressions qui s'exercent sur ces derniers (rejets, prélèvements, altération des habitats aquatiques, etc.). Il existe ainsi des millions de données, d'une grande diversité : quantitatives, chimiques, biologiques, physico-chimiques, morphologiques, économiques, réglementaires... En France, depuis plusieurs années, les pouvoirs publics s'emploient à organiser le recueil et le partage de celles-ci. Le système d'information sur l'eau (SIE) s'est ainsi progressivement construit. Il organise la production, la collecte, le stockage, la valorisation et la diffusion des données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages. Au service de l'action publique, il répond également à une double obligation : diffuser l'information environnementale publique (en application notamment de la convention d'Aarhus et de la politique d'ouverture des données publiques) et rendre compte aux autorités nationales et à la Commission européenne des avancées de la politique de l'eau. L'ensemble des données est librement accessible sur le service d'information Eaufrance, organisé autour de son portail d'accès www.eaufrance.fr.

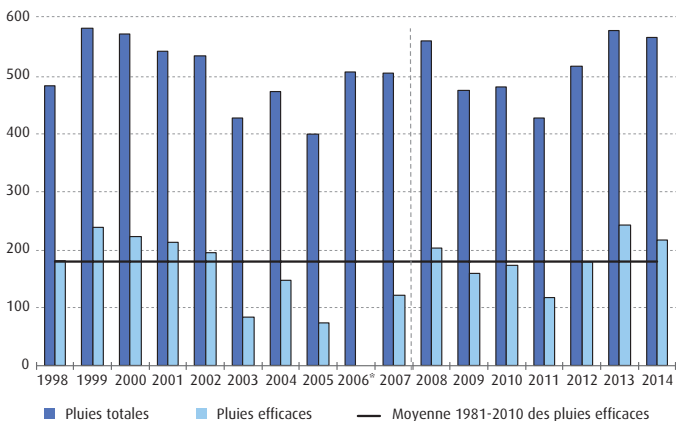
Le SIE est piloté techniquement par l'Onema, sous l'autorité du ministère en charge de l'Écologie. Les données sont produites par un grand nombre d'acteurs, sur l'ensemble du territoire : services de l'État, agences et offices de l'eau, Onema, organismes techniques et de recherche (BRGM, Ifremer, Ineris, Irstea...), collectivités territoriales, laboratoires d'analyses, associations, usagers. Le SIE rassemble ainsi un patrimoine de données (sur plus d'un siècle pour l'hydrométrie et la piézométrie) qu'il importe de préserver, notamment pour être en mesure de comprendre et simuler certaines évolutions de l'environnement. Ce sont, en très grande partie, ces données qui ont été mobilisées pour produire les chiffres clés de l'eau.



Précipitations et pluies efficaces

Évolution des pluies totales et efficaces

Volume des pluies (en Mdm³)



Notes : les volumes sont estimés à partir d'un modèle développé par le ministère en charge de l'Écologie jusqu'à 2007 inclus, puis par Météo France, ce qui a entraîné un changement de formule de calcul ; *les données de pluies efficaces de l'année 2006 ne sont pas disponibles.

Champ : France métropolitaine.

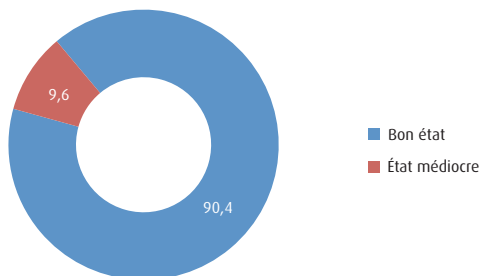
Source : Medde ; Météo France. Traitements : SOeS, 2015

En métropole, le volume moyen annuel des précipitations est évalué à 501 milliards de m³ (Mdm³). 60 % de ce volume d'eau rejoignent l'atmosphère par évapotranspiration. La pluie qui rejoint le sol, participant ainsi aux écoulements et à l'alimentation des eaux souterraines, appelée pluie efficace, correspond aux 40 % restants. À ces flux, s'ajoutent 11 Mdm³ apportés par les cours d'eau provenant des pays voisins et se retranchent 18 Mdm³ s'écoulant de la France vers ces pays. Comme la pluie totale, les pluies efficaces sont très variables d'une année sur l'autre. Ainsi, à la période pluvieuse 1999-2002 succèdent des années plus sèches de 2003 à 2007 et plus récemment en 2011. Une faible quantité d'eau est alors disponible pour les ressources en eau. Depuis 2012, cette tendance s'inverse et l'année 2013 se classe parmi les plus favorables aux ressources en eau.

État quantitatif des eaux souterraines

Répartition des masses d'eau souterraine en 2013, selon leur état quantitatif

En %



Note : selon les états des lieux réalisés en 2013, à partir des données de surveillance 2010-2011.

Champ : France entière.

Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; Onema, mars 2014.

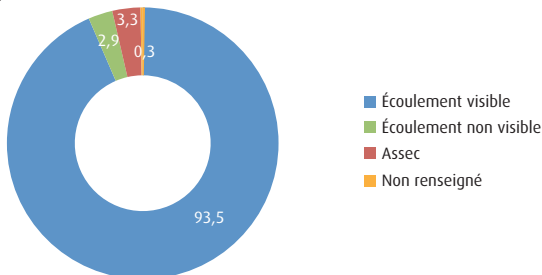
Traitements : Onema, 2015

Les ressources en eau souterraine se renouvellent par l'infiltration des eaux de pluie. Pour protéger ces ressources limitées, la directive-cadre sur l'eau vise le bon état des eaux. Afin de surveiller l'efficacité des mesures mises en œuvre pour l'atteindre, les milieux aquatiques sont découpés en masses d'eau, unités de gestion et d'évaluation. Une masse d'eau souterraine est en bon état quantitatif lorsque les volumes prélevés dans la nappe ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et préservent l'alimentation en eau des écosystèmes de surface. La France compte 581 masses d'eau souterraine, suivies par un réseau d'observation des niveaux de la nappe. En 2013, 90 % des masses d'eau souterraine sont jugées en bon état quantitatif, contre près de 10 % considérées en état médiocre.

Sécheresse estivale

Répartition des observations des cours d'eau en période d'étiage en 2014, selon les modalités d'écoulement

En %



Note : observations mensuelles réalisées sur les cours d'eau, entre mai et septembre.

Champ : France métropolitaine.

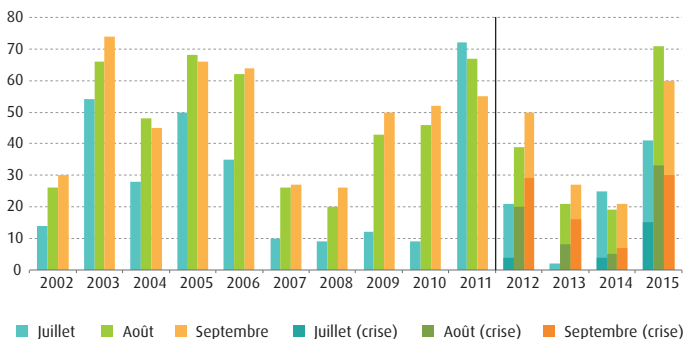
Source : Onema, Onde. Traitements : Onema, 2015

En complément du suivi des débits, l'Observatoire national des étiages (Onde) rend compte de l'état des écoulements des cours d'eau en période estivale. En 2014, la situation est favorable : seuls 3,3 % des sites observés sont en situation d'assec (l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station de suivi). Les conditions hydro-climatiques propices de début d'année ont en effet permis l'augmentation ou le maintien des écoulements des cours d'eau. Ainsi, sur 93,5 % des sites observés, l'écoulement est visible (c'est-à-dire continu, permanent et visible à l'œil nu). Il est non visible sur 2,9 % des sites observés (l'eau stagne dans le lit du cours d'eau). Un déficit est cependant marqué sur le pourtour méditerranéen, ainsi que dans le Nord-Est, en tout début de période (mai-juin).

Arrêtés « sécheresse »

Évolution du nombre de départements touchés par des arrêtés de restriction des usages de l'eau durant l'été

En nombre de départements



Notes : nombre de départements concernés par au moins un arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau au-delà du niveau « vigilance ». De 2002 à 2011 : à la date du bulletin de situation hydrologique du mois ; à partir de 2012 : au 15 du mois cité ; en situation de crise (données disponibles à partir de 2012), seuls les prélèvements permettant d'assurer l'exercice des usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité).

Champ : France métropolitaine.

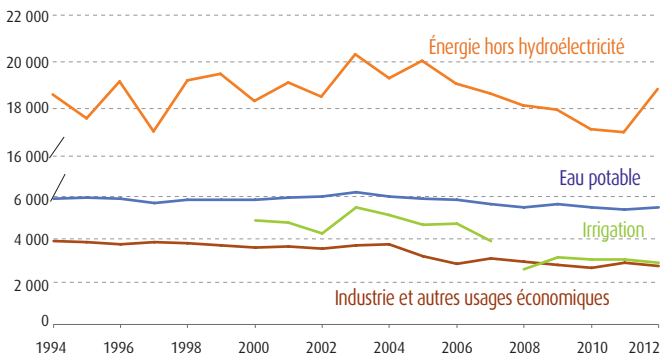
Source : Medde, Propluvia. Traitements : SOeS, 2015

En période de sécheresse, le préfet arrête des mesures de limitation progressive des usages de l'eau. Celles-ci s'appliquent par bassin-versant ou groupe de bassins-versants. En 2015, le nombre de départements concernés par des mesures de restriction pendant l'été est parmi les plus élevés depuis 2002. Au 15 août, il atteint le maximum observé pour un mois d'août (71 départements concernés). 33 départements appliquent des mesures de crise, contre 15 en juillet et 30 en septembre. En effet, l'été 2015 est le plus chaud après 2003, avec un déficit de précipitation en juin et juillet. La gestion de la sécheresse en 2015 est représentative des étés à faible pluviométrie, comme 2003 et 2005, et ce malgré une meilleure réalimentation des nappes souterraines avant l'été. Elle contraste avec celle des étés 2013 et 2014 à pluviométrie excédentaire, pendant lesquels très peu de départements ont été touchés par des mesures de restriction.

Prélèvements en eau

Évolution des prélèvements d'eau, selon les grands usages

En millions de m³



Notes : pour l'énergie : prélèvements en eau douce, hors hydroélectricité ; pour l'irrigation : un changement du mode d'estimation des volumes prélevés étant intervenu en 2008, les données à compter de cette date ne sont donc pas comparables avec celles de la période précédente.

Champ : France métropolitaine.

Source : agences de l'eau. Traitements : SOeS, 2015

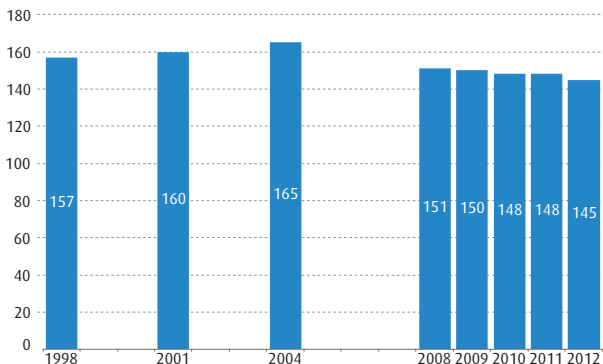
En 2012, 30 milliards de m³ d'eau ont été prélevés. Les prélèvements baissent pour l'industrie dès la fin des années 1990 et pour la production d'eau potable depuis le milieu des années 2000, alors que dans le même temps la population progresse. En revanche, il est difficile d'établir des tendances pour l'irrigation, compte tenu des changements intervenus dans les méthodes d'estimation. Les prélèvements pour la production d'énergie sont très influencés par le programme de maintenance des centrales nucléaires, mais aussi par les conditions climatiques.

L'eau prélevée pour la production d'énergie, et dans une moindre mesure pour l'industrie ou l'eau potable, est en grande partie restituée aux cours d'eau. Ses caractéristiques sont toutefois modifiées (température plus élevée, qualité dégradée...). À l'inverse, l'eau prélevée pour l'irrigation est, dans sa quasi-totalité, utilisée par les plantes ou évaporée.

Consommation en eau

Évolution de la consommation journalière d'eau potable

En litres par habitant et par jour



Champ : France entière.

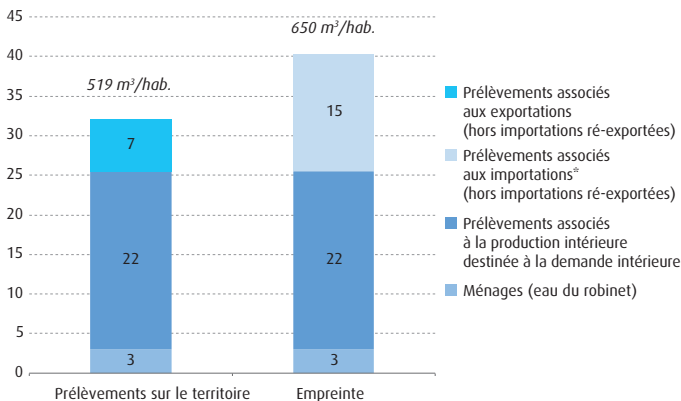
Sources : SOeS ; SSP, enquêtes eau 1998, 2001, 2004 et 2008 ; Onema, DDT(M) à compter de 2009, Sispea. Traitements : SOeS, 2015

En 2012, 3,7 milliards de m³ d'eau potable sont facturés pour les usages domestiques. Outre la consommation des ménages, cela inclut également celle de l'ensemble des activités et services raccordés au réseau public de distribution d'eau potable. Cela représente en moyenne 145 litres par jour et par habitant en 2012, contre 165 litres en 2004, valeur maximale calculée depuis 1998. Il s'agit, après une hausse entre 1998 et 2004, d'une inversion de tendance observée dans toutes les régions. Le niveau de consommation fluctue en fonction du climat, de la part de l'habitat individuel dans l'ensemble du parc de logements, de la présence ou non de piscines et de jardins et de l'activité touristique. Ainsi, en 2012, la consommation varie de 109 litres par jour et par habitant permanent en Nord – Pas-de-Calais à 193 litres en Corse.

Empreinte « eau » de la consommation française

Comparaison de l’empreinte eau et de l’eau prélevée sur le territoire en 2007

En milliards de m³



Notes : sont comptabilisés les prélèvements d’eaux de surface et souterraines (y compris les prélèvements pour le refroidissement des centrales électriques), en dehors de l’eau prélevée dans le sol par les plantes agricoles (hors irrigation) ;
* estimation préliminaire.

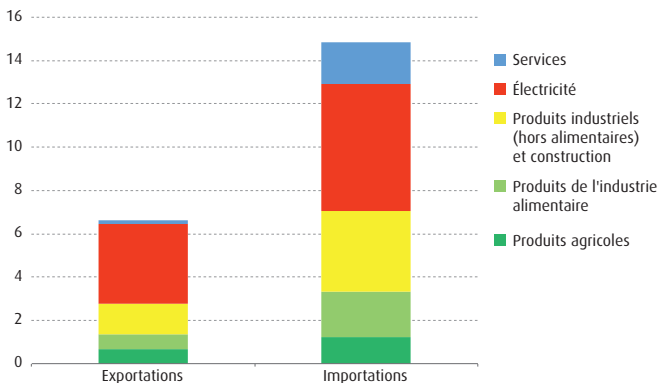
Sources : agences de l’eau ; douanes ; Eurostat ; Insee. Traitements : SOeS, 2012

L’empreinte « eau » estime le niveau de pression qu’une population exerce, par sa consommation, sur la ressource en eau au niveau mondial. Ainsi, l’empreinte « eau » de la France inclut l’eau directement consommée par les ménages français ainsi que celle utilisée pour la production, en France ou à l’étranger, de biens ou de services consommés par ces mêmes ménages. En 2007, l’empreinte « eau » de la France est supérieure de 25 % à la quantité d’eau prélevée sur le territoire, soit 40 contre 32 milliards de m³.

Eau « virtuelle » associée aux importations et exportations

Eau virtuelle associée aux importations et aux exportations en 2007, selon l'usage qui en est fait

En milliards de m³



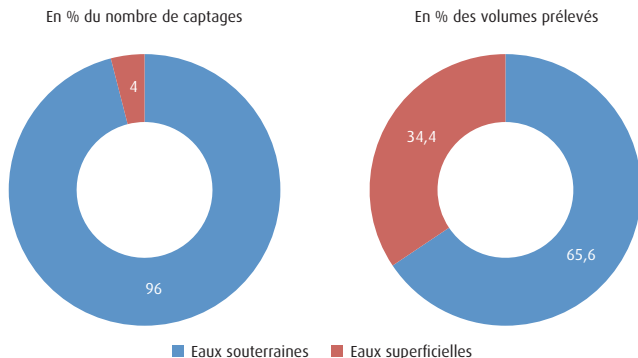
Note : l'usage « électricité » regroupe l'ensemble des prélèvements d'eau pour la production d'électricité y compris celle utilisée par les services, l'industrie et l'agriculture.

Sources : agences de l'eau ; douanes ; Eurostat ; Insee. Traitements : SOeS, 2012

L'eau « virtuelle » désigne la quantité d'eau nécessaire à la production des biens échangés à l'échelle internationale. En 2007, seule année actuellement disponible pour l'établissement de ce calcul complexe, 15 milliards de m³ (Mdm³) ont été utilisés à l'étranger pour produire les biens et services importés par la France. La même année, la quantité d'eau utilisée en France pour produire des biens exportés s'élève à 6,6 Mdm³. La France est donc virtuellement importatrice nette d'eau associée à ses échanges extérieurs pour 8,4 Mdm³.

Ressources utilisées pour la production d'eau potable

Répartition des captages utilisés pour la production d'eau potable en 2012, selon l'origine de la ressource



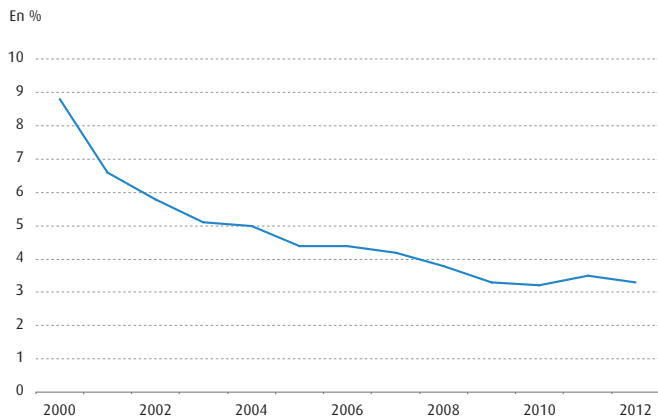
Champ : France entière.

Source : ministère chargé de la Santé, ARS, Sise-Eaux

En 2012, près de 5,4 milliards de m³ sont prélevés pour la production d'eau potable. L'eau distribuée provient aux deux tiers de captages en eaux souterraines. Ceux-ci sont nombreux – 96 % des 33 500 captages actuellement utilisés pour l'alimentation en eau potable – mais prélèvent souvent de faibles volumes. Les captages en eaux superficielles (fleuves, rivières, canaux, lacs, barrages) sont peu nombreux (4 %), mais représentent un peu plus du tiers des volumes prélevés.

Population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique

Évolution de la part de la population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique sur plus de 5 % des analyses



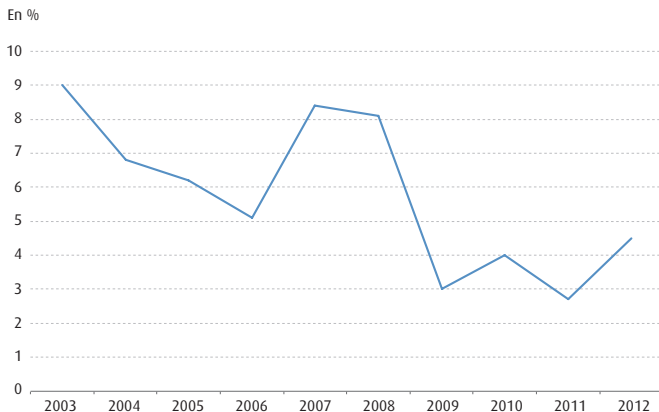
Champ : France entière.

Source : ministère chargé de la Santé, ARS, Sise-Eaux

Le contrôle de la qualité microbiologique de l'eau est principalement effectué au robinet du consommateur et les analyses portent notamment sur les germes témoins de contamination fécale. En 2012, 3,3 % de la population, soit 2,1 millions d'habitants, est alimentée par de l'eau pour laquelle plus de 5 % des analyses ne sont pas conformes aux limites de qualité microbiologique. La part de la population concernée diminue régulièrement depuis le début des années 2000. Cette amélioration reflète les efforts réalisés pour la protection des captages et l'amélioration de la gestion des installations de production, de stockage et de distribution de l'eau potable. Cependant, cette proportion reste stable depuis 2009. Cela traduit les difficultés à distribuer sur l'ensemble du territoire, et en permanence, de l'eau conforme vis-à-vis des paramètres microbiologiques, en particulier par les petites unités de distribution des zones rurales.

Population desservie par une eau non conforme au regard des limites autorisées pour les pesticides

Évolution de la part de la population desservie par une eau non conforme au regard des limites autorisées pour les pesticides au moins une fois dans l'année



Champ : France entière.

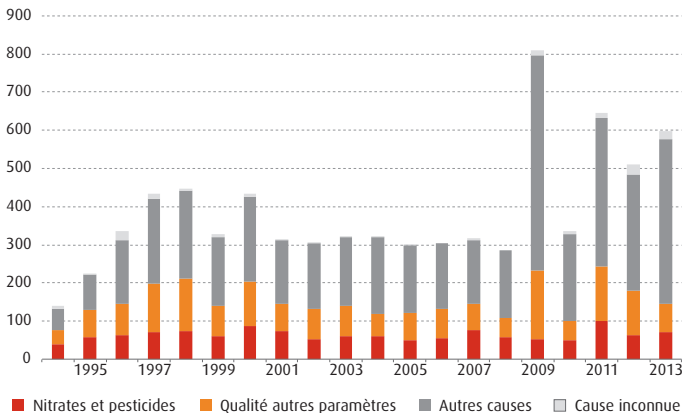
Source : ministère chargé de la Santé, ARS, Sise-Eaux

Les pesticides font l'objet d'un suivi très important dans l'eau distribuée au robinet. En 2012, 4,5 % de la population, soit près de 2,9 millions d'habitants, est alimentée par une eau au moins une fois non conforme aux limites de qualité autorisées pour les pesticides au cours de l'année. Toutefois, moins de 27 000 habitants sont concernés par des restrictions de consommation. L'atrazine, interdit d'usage depuis 2003, et ses produits de dégradation sont les principaux responsables de ces dépassements. Depuis 2003, la part de population concernée a diminué de moitié et le nombre de personnes touchées par des restrictions des usages de l'eau a été divisé par 6. L'évolution défavorable de la situation entre 2006 et 2008 est en grande partie liée à des dépassements faibles et ponctuels de la limite de qualité dans des unités de distribution à forte population, en île-de-France.

Captages fermés

Évolution du nombre de captages d'alimentation en eau potable fermés

En nombre de captages



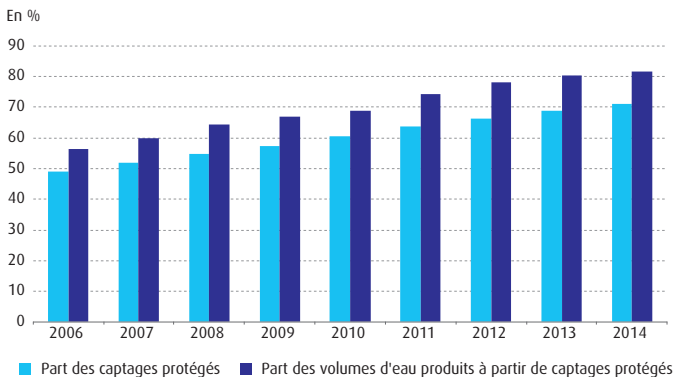
Note : les autres causes d'abandon couvrent des motifs tels que la rationalisation, les choix politiques, les débits insuffisants, la vulnérabilité trop importante (captage imprévisible), la vétusté des installations et les causes techniques.
Champ : France métropolitaine.

Source : BRGM, Ades. Traitements : SOeS, 2014

Entre 1994 et 2013, 7 716 captages d'eau destinée à la consommation humaine ont été abandonnés. La mauvaise qualité de l'eau, due notamment aux nitrates et aux pesticides, en est la première cause (39 % des abandons), devant la rationalisation des réseaux (22 %), les débits trop faibles (12 %), les problèmes techniques ou de vétusté (9 %), une protection impossible (7 %), et les causes administratives (9 %). Après une augmentation entre 1994 et 2000, puis une stabilisation jusqu'en 2008, le nombre de captages abandonnés est de nouveau en hausse depuis 2009.

Captages protégés

Évolution du nombre de captages protégés



Note : données au 31 décembre de l'année.

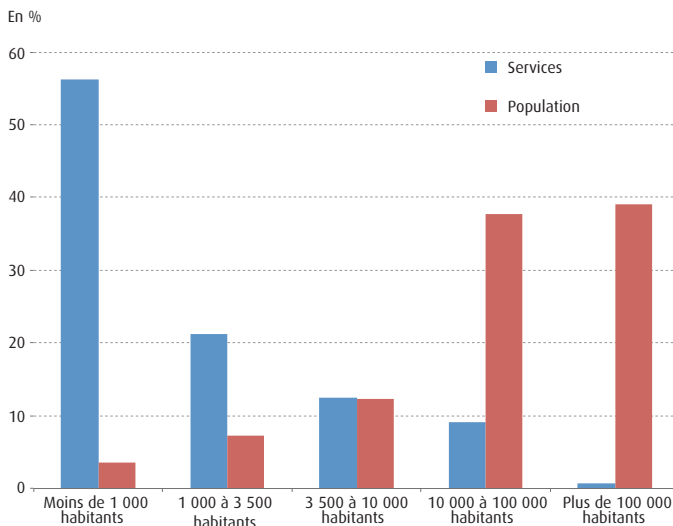
Champ : France entière.

Source : ministère chargé de la Santé, ARS, Sise-Eaux

Fin 2014, un peu plus de 71 % des captages utilisés pour la production d'eau potable, représentant près de 82 % des volumes produits, sont protégés et déclarés d'utilité publique (DUP). La DUP établit des périmètres de protection, immédiate, rapprochée et éloignée autour des points de captage et des servitudes associées, afin de prévenir et de réduire les risques de pollution. La protection des captages ne cesse de progresser depuis 2006, au rythme d'environ 800 nouveaux captages protégés par an. Le taux de protection est plus élevé pour les captages en eaux souterraines (près de 72 %) que pour les prises d'eaux superficielles (un peu moins de 57 %). L'effort de protection a porté en priorité sur les captages les plus importants. Ainsi, près de 91 % de ceux de plus de 100 000 m³/j bénéficient d'une protection, contre deux tiers des captages de moins de 100 m³/j.

Organisation des services publics de production et de distribution d'eau potable

Répartition des services publics de production et de distribution d'eau potable en 2012, selon la taille



Note : résultats établis à partir des données fournies par 37 % des services représentant 70 % de la population desservie.
Champ : France entière.

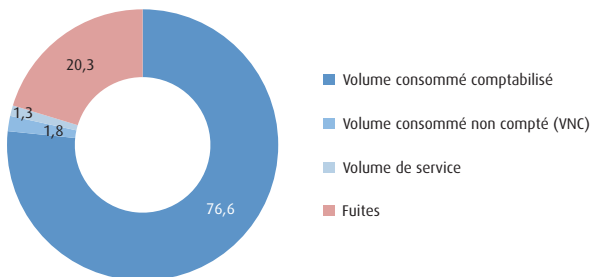
Source : Onema, DDT(M) et DEAL, Sispea. Traitements : Onema, 2015

En 2012, la France compte 13 806 services publics de production et de distribution d'eau potable. Plus de la moitié d'entre eux dessert moins de 1 000 habitants. Les services de plus de 3 500 habitants répondent à des exigences réglementaires supplémentaires, notamment à l'obligation de transmission d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service et d'information du public. Ils représentent 23 % des services mais desservent 89 % de la population. La taille des services est très variable puisqu'elle s'étend de quelques dizaines d'usagers desservis à 4,4 millions dans l'agglomération parisienne.

Rendement des réseaux d'eau potable

Part des fuites dans les volumes d'eau potable mis en distribution en 2012

En %



Notes : résultats établis à partir des données fournies par 37 % des services représentant 70 % de la population desservie ; les volumes d'eau mis en distribution sont de quatre ordres : le volume consommé comptabilisé (mesuré par les compteurs des abonnés), le volume non compté (volume utilisé sans comptage : poteaux incendie, fontaines sans compteur), le volume de service (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution) et les fuites.

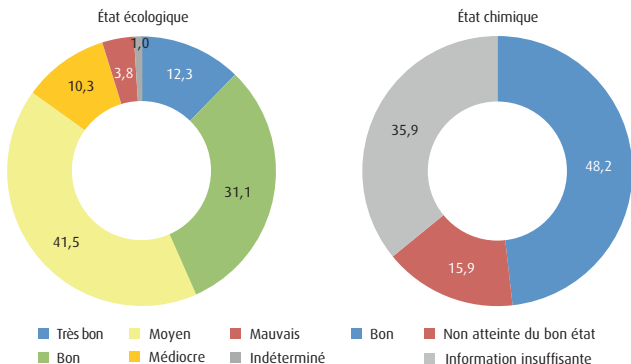
Source : Onema, DDT(M) et DEAL, Sispea. Traitements : Onema, 2015

Le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable est évalué à près de 80 %. Les fuites sont donc de l'ordre de 20 % : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur. Les pertes par fuites représentent ainsi près d'un milliard de m³. Elles sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols. L'atteinte d'un taux de 100 % est irréaliste, mais de nombreuses collectivités peuvent viser un objectif de 80 à 90 %. La recherche des fuites et leur réparation, le renouvellement des conduites, affectent nécessairement le prix de l'eau. Sur un échantillon de 2 129 services, le rendement progresse de 1,6 % entre 2009 et 2012.

État écologique et chimique des eaux de surface

Répartition des masses d'eau de surface en 2013, selon leur état écologique et leur état chimique

En %



Notes : selon les états des lieux réalisés en 2013, à partir des données de surveillance 2010-2011 pour l'état écologique des cours d'eau ou 2006-2011 pour l'état chimique des plans d'eau, ou des campagnes de suivi les plus récentes pour l'état chimique ; l'état chimique prend en compte, pour tous les bassins, les substances ubiquistes.

Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; Onema, mars 2014.

Champ : France entière.

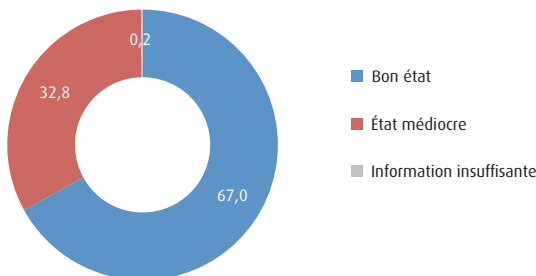
Traitements : Onema, 2015

La directive-cadre sur l'eau instaure une obligation de résultat avec, pour les eaux de surface, l'atteinte d'un bon état écologique et chimique. L'état écologique prend en compte la faune et la flore aquatique, certaines substances chimiques et l'état physique des cours d'eau (berges, barrages...). L'état chimique est déterminé par le respect de normes portant, en 2013, sur 41 substances toxiques. Pour surveiller l'efficacité des mesures mises en œuvre pour atteindre cet objectif, les milieux aquatiques sont découpés en masses d'eau, unités de gestion et d'évaluation. En 2013, 43 % des masses d'eau de surface étaient en bon ou très bon état écologique et 50 % en bon état chimique. Si la qualité des eaux s'améliore pour certains polluants, leur état reste marqué par une présence préoccupante de nitrates, de pesticides et d'autres micropolluants.

État chimique des eaux souterraines

Répartition des masses d'eau souterraine en 2013, selon leur état chimique

En %



Note : selon les états des lieux réalisés en 2013.

Champ : France entière.

Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; Onema, mars 2014.

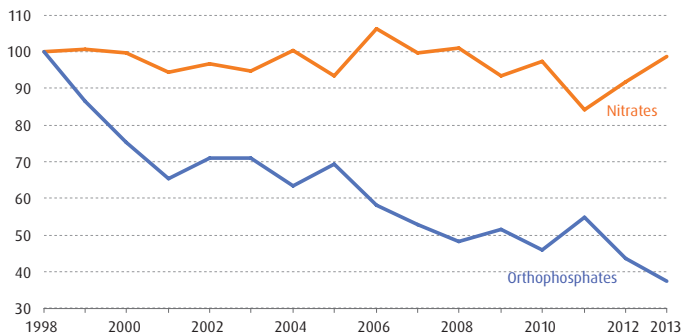
Traitements : Onema, 2015

La directive-cadre sur l'eau instaure une obligation de résultat avec, pour les eaux souterraines, l'atteinte d'un bon état chimique et quantitatif (*voir partie 1 - État quantitatif des eaux souterraines*). Pour surveiller l'efficacité des mesures mises en œuvre pour atteindre cet objectif, les milieux aquatiques sont découpés en masses d'eau, unités de gestion et d'évaluation. En 2013, deux tiers des masses d'eau souterraine sont en bon état chimique. L'état chimique du tiers restant est médiocre, principalement à cause des nitrates et des pesticides.

Pollution des cours d'eau par les nitrates et les phosphates

Évolution de la pollution des cours d'eau par les nitrates et les phosphates

En indice base 100 en 1998



Note : l'indice est calculé avec des données partielles sur les bassins Seine-Normandie et Adour-Garonne, respectivement pour les années 2008-2009 et 2010-2011, en raison de séries ponctuellement incomplètes.

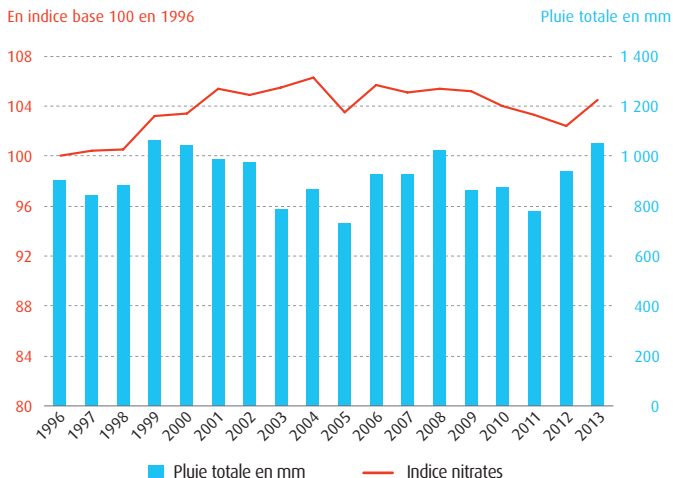
Champ : France métropolitaine.

Source : agences de l'eau. Traitements : SOeS, 2015

Les teneurs en phosphates dans les cours d'eau ont fortement diminué depuis 1998, grâce à l'amélioration du traitement des eaux usées urbaines, à la réduction des teneurs en phosphates des lessives, et à la baisse sensible de l'utilisation des engrais phosphatés. Malgré une légère diminution du recours aux engrais azotés minéraux, les teneurs en nitrates dans les cours d'eau restent stables sur la période. Les évolutions interannuelles sont fortement influencées par la pluviométrie.

Pollution des eaux souterraines par les nitrates

Évolution des nitrates dans les eaux souterraines



Champ : France métropolitaine.

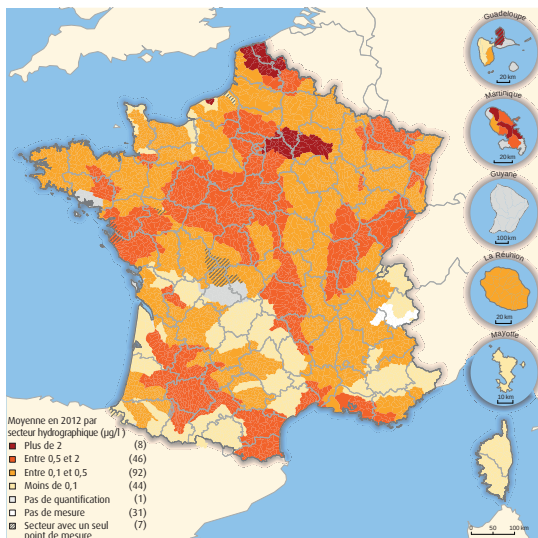
Sources : agences de l'eau ; BRGM, Ades ; Météo France ; Medde/DEB.

Traitements : SOeS, 2015

Les nitrates sont, avec les pesticides, les polluants les plus détectés au sein des eaux souterraines de métropole. Entre 1996 et 2004, les concentrations en nitrates augmentent dans les nappes, puis se stabilisent. Les fluctuations annuelles ou pluriannuelles sont étroitement liées à la pluviométrie. Les teneurs en nitrates sont plus faibles les années sèches, comme en 2005 et au début des années 2010, mais remontent avec le retour de pluies plus importantes, à la suite du lessivage des sols. Compte tenu des temps de transfert, cette remontée intervient plus tardivement dans les eaux souterraines que dans les cours d'eau. Il existe néanmoins des disparités régionales avec des améliorations observées sur certaines nappes et une dégradation continue pour d'autres.

Présence des pesticides dans les cours d'eau

Concentrations moyennes en pesticides dans les cours d'eau en 2012

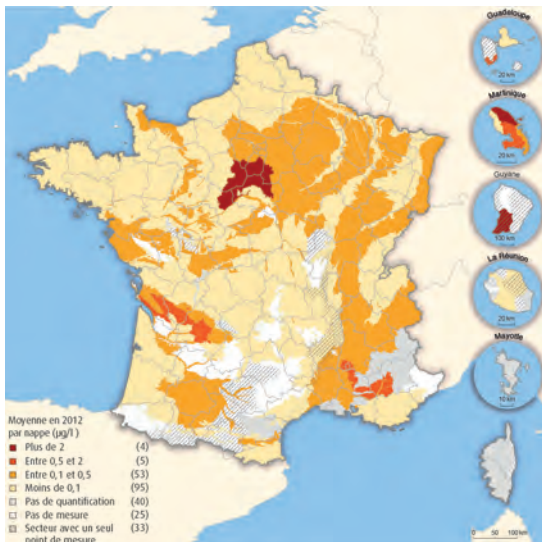


Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; IGN, BD Carthage®.
Traitements : SOeS, 2015

Des pesticides sont présents dans la quasi-totalité des cours d'eau. En 2012, sur les 191 secteurs hydrographiques que le réseau de surveillance permet de caractériser, un seul ne comporte pas de pesticides. En revanche, 54 secteurs présentent une concentration moyenne supérieure à 0,5 microgrammes par litre (µg/l), dont 8 dépassent 2 µg/l. Cette contamination est principalement le fait d'herbicides. Les concentrations les plus élevées sont situées dans les zones de grande culture du Bassin parisien, du sud-ouest et du nord de la France, ainsi que dans les Antilles, qui subissent une pollution historique à l'insecticide chlordécone.

Présence des pesticides dans les eaux souterraines

Concentrations moyennes en pesticides dans les eaux souterraines en 2012



Sources : agences de l'eau ; offices de l'eau ; BRGM, Ades ; BRGM, BDRHFV1.

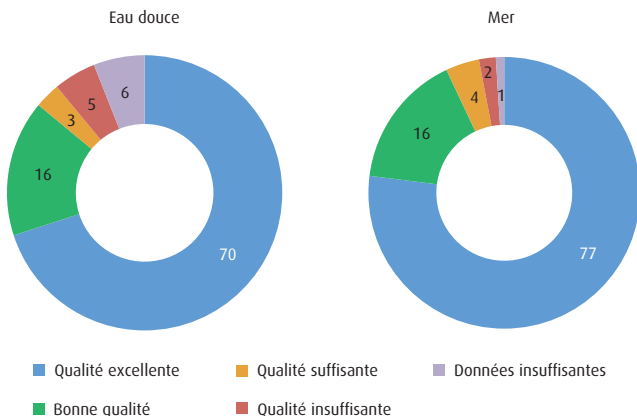
Traitements : SOeS, 2015

Des pesticides sont présents dans la plupart des eaux souterraines. Elles sont toutefois moins affectées que les cours d'eau car elles sont souvent protégées naturellement par les couches géologiques. Ainsi, en 2012, 40 entités hydrogéologiques, sur les 197 faisant l'objet d'un suivi, ne présentent pas de pesticides. Dans la plupart des autres, la concentration totale en pesticides ne dépasse pas la norme de $0,5 \mu\text{g/l}$ fixée par la directive-cadre sur l'eau. En revanche, la nappe de Beauce ainsi que des nappes de Martinique et de Guyane présentent des concentrations élevées. Les produits épanchés s'infiltrent dans le sol et mettent, selon la nature du sous-sol, de quelques heures à plusieurs dizaines d'années pour atteindre les eaux souterraines. Les pesticides présents dans les nappes sont donc avant tout des molécules de dégradation des substances utilisées.

Qualité des eaux de baignade

Répartition des eaux de baignade en 2014, selon leur classe de qualité

En %



Champ : France entière.

Sources : ministère en charge de la Santé/DGS/ARS ; Agence européenne pour l'environnement.

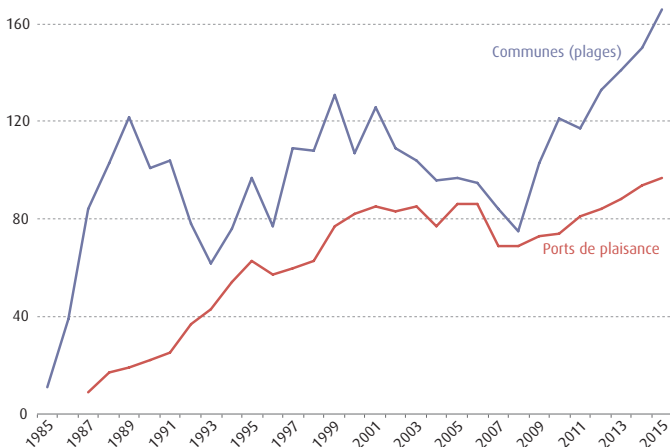
Traitements : SOeS, 2015

En 2014, près de 3 350 sites de baignade, dont 60 % en mer, répartis sur un peu plus de 1 700 communes, ont fait l'objet de contrôles, portant principalement sur leur qualité bactériologique. Ceux-ci confirment le bon niveau de qualité sanitaire des eaux de baignade. 93 % des sites de baignade en mer et 86 % en eau douce présentent ainsi une qualité excellente ou bonne. Seuls 2 % des sites en mer et 5 % en eau douce présentent une qualité insuffisante. Les sources de pollution pouvant affecter la qualité bactériologique des eaux de baignade sont diverses : dysfonctionnement des stations de traitement des eaux urbaines ou des systèmes d'assainissement non collectifs, déjections et effluents d'élevages, eaux usées non traitées en provenance des navires, eaux pluviales souillées.

Qualité des plages et des ports de plaisance

Évolution du nombre de labellisations « Pavillon Bleu »

En nombre de labellisations



Note : les labellisations « Pavillon Bleu » sont accordées aux ports, alors que celles sur les plages sont accordées aux communes qui en font la demande (ce sont ainsi les communes et les plages qui sont comptabilisées).

Champ : France métropolitaine.

Source : Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe.

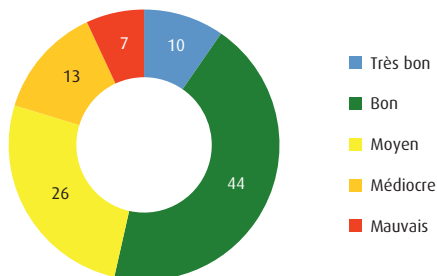
Traitements : Onema, 2015

En 2015, 97 ports de plaisance et 166 communes, représentant 396 plages, sont labellisés « Pavillon Bleu ». Ce label privé prend en compte la qualité de l'eau et la gestion des déchets, mais également l'éducation à l'environnement. L'Office français de la Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe l'a créé en 1985. Il concilie tourisme et environnement en accompagnant les communes littorales et continentales dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des usagers sur leur lieu de vacances. Si la labellisation des ports ne cesse de progresser depuis 1985, celle des plages connaît un regain d'intérêt depuis 2008.

Qualité piscicole des cours d'eau

Répartition de sites d'échantillonnage, selon la classe de qualité de l'indice poisson rivière (IPR) en 2011-2012

En %



Note : la valeur de l'IPR est calculée sur 779 sites à partir des pêches d'échantillonnage réalisées entre août et octobre en 2011 et 2012.

Champ : France métropolitaine hors Corse.

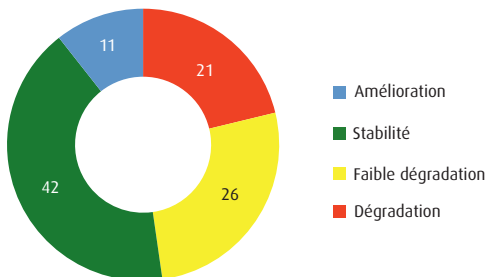
Source : Onema, BDMPAR. Traitements : SOeS, 2015

Les poissons sont sensibles aux différents éléments qui altèrent la qualité écologique d'un cours d'eau : présence d'obstacles tels que des barrages, perturbations des débits, dégradation des habitats et pollutions de l'eau. L'indice poisson rivière reflète cette qualité écologique des cours d'eau. De ce point de vue, un peu plus de la moitié (54 %) des sites échantillonnés est en bon ou très bon état. À l'inverse, 46 % de ces sites sont en état moyen, médiocre ou mauvais.

Milieux humides

Évolution de 132 zones humides entre 2000 et 2010

En %



Notes : évaluations réalisées à dire d'experts ; la caractérisation de l'évolution prend en compte des critères d'étendue du site et d'état de conservation général des milieux humides présents.

Champ : 132 sites localisés en métropole et outre-mer.

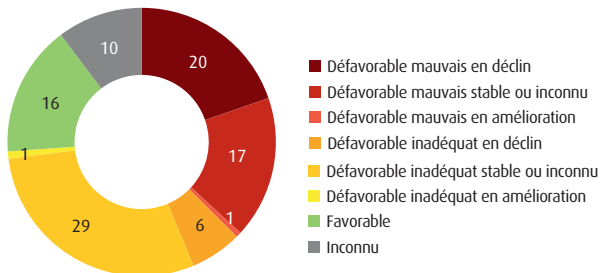
Source : MEDDTL/SOeS, enquête nationale à dire d'experts, 2011

Les milieux humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales...) se situent à l'interface du milieu terrestre et du milieu aquatique et sont caractérisés par une biodiversité remarquable. Entre 2000 et 2010, 47 % des zones humides enquêtées se sont dégradées plus ou moins fortement, 42 % sont restées stables et 11 % se sont améliorées. Ces tendances sont dues davantage à la détérioration de l'état de conservation des milieux qu'à la régression de leur étendue. Les causes sont multiples : drainage, événements climatiques exceptionnels, urbanisation, ou prolifération d'espèces envahissantes.

État de conservation des écosystèmes humides et aquatiques

Répartition des espèces et habitats remarquables des écosystèmes humides et aquatiques, selon leur état de conservation

En %



Note : l'évaluation couvre la période 2007-2012.

Champ : France métropolitaine.

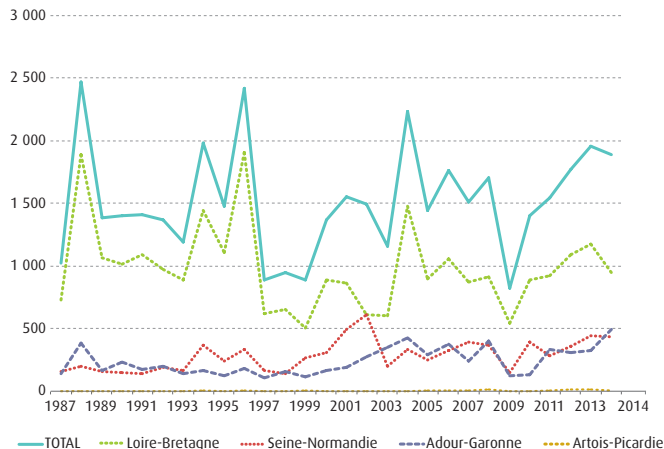
Source : MNHN/SPN, 2013. Traitements : MNHN ; SOeS, 2015

L'état de conservation des habitats et espèces figurant parmi les plus rares ou menacés d'Europe est évalué dans le cadre de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore ». Avec 16 % d'évaluations favorables contre 38 % de mauvaises, les écosystèmes humides et aquatiques (milieux humides, lacs et cours d'eau, leur flore et leur faune) sont parmi les moins bien conservés. Les tourbières, bas-marais et prairies humides sont des habitats particulièrement touchés. La situation des espèces des milieux humides et aquatiques est tout aussi défavorable. Les poissons migrateurs (saumon atlantique, lamproies, aloses, esturgeon d'Europe) sont parmi les plus concernés, ainsi que les crustacés, les mollusques et la flore. L'aménagement des vallées alluviales, le drainage des milieux humides et les modifications des conditions hydrauliques sont les principales causes de cette situation.

Poissons migrateurs

Évolution du nombre de captures déclarées de saumon atlantique

En nombre de captures



Notes : les déclarations sont effectuées au sein de chaque comité de gestion de poissons migrateurs (Cogepomi) pour les différents bassins ; les quatre bassins présentés ici sont représentatifs de la situation de la France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine.

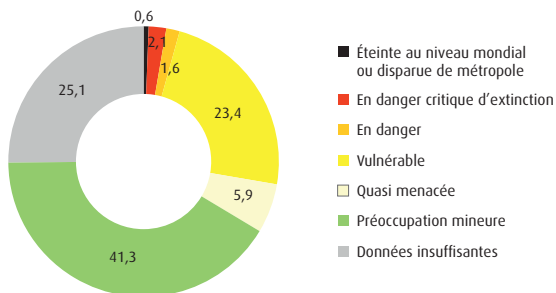
Source : CNICS. Traitements : Onema, 2015

Le cycle biologique de certaines espèces de poissons comprend des migrations obligatoires, ce qui les rend particulièrement vulnérables. La France s'est engagée, via des conventions internationales et la réglementation européenne, à les protéger, notamment par la mise en place de quotas de pêche. Le saumon atlantique est l'espèce la plus suivie. Toutes ses captures doivent être déclarées. Elles sont fonction, d'une part de l'abondance de l'espèce, et d'autre part de la pression de pêche. Les variations interannuelles de captures de saumon sont importantes. Si les pêches semblent augmenter dans les bassins Seine-Normandie et Adour-Garonne, aucune tendance ne se dégage pour Loire-Bretagne.

Espèces aquatiques menacées

Répartition des espèces aquatiques de métropole, selon leur niveau de menace

En %



Champ : France métropolitaine.

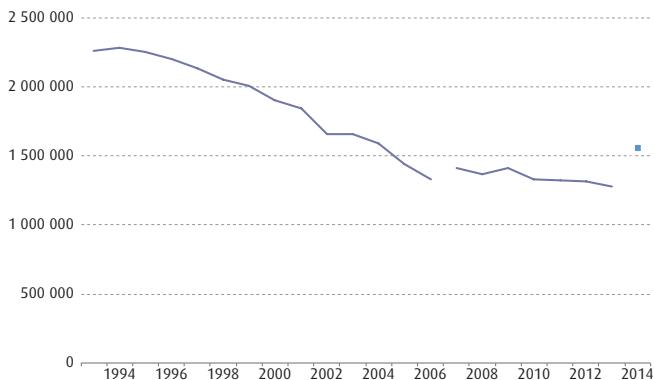
Source : comité français de l'UICN 2009 (poissons), 2014 (crustacés) et 2015 (amphibiens)

Les « listes rouges » établies par l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) indiquent le niveau de menace pesant sur chaque espèce. Près de la moitié des espèces d'amphibiens, de crustacés et de poissons d'eau douce ne sont pas menacées. En revanche, près d'un tiers d'entre elles – 184 espèces – sont en danger ou vulnérables et 4 espèces de poissons ont aujourd'hui disparu. Pour un quart des espèces, le niveau de menace reste inconnu, compte tenu des connaissances insuffisantes pour l'évaluer. Les poissons migrateurs sont particulièrement vulnérables, les obstacles dans les lits des rivières perturbant leur circulation et détruisant leurs habitats. Parmi les crustacés, les écrevisses sont également victimes de la compétition avec les écrevisses américaines introduites et de la propagation de pathologies. Les amphibiens dépendant des milieux humides souffrent notamment du drainage et du comblement des mares.

Pêcheurs amateurs

Évolution du nombre de cartes de pêche délivrées

En nombre de cartes



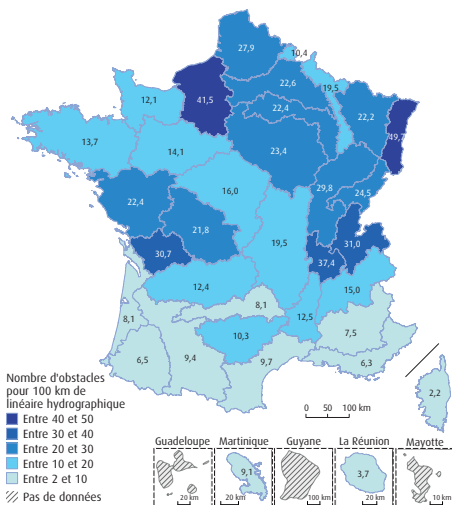
Notes : les types de cartes de pêche susceptibles d'être délivrées évoluent au cours du temps, mais de manière générale celles comptabilisées comprennent les taxes et les exonérations ; entre 1993 et 2006, ces taxes comprennent les modalités : réduite, complète, vacances, jeunes, plans d'eau. Entre 2007 et 2013, elles comprennent : majeurs, femme, mineurs, journalière, vacances, engins/filets ; depuis 2014, la taxe vacances a été remplacée par la taxe hebdomadaire et une nouvelle taxe, moins de 12 ans, est prise en compte.

Sources : CSP (données 1993-2006) ; FNPF (données 2007-2014). Traitements : Onema, 2015

Le nombre de pêcheurs amateurs en rivière ou plan d'eau diminue régulièrement depuis plus de 20 ans. En revanche, au terme de la saison 2014, la pêche associative de loisir connaît une hausse de ses effectifs de 3 % par rapport à l'année précédente (notamment parce qu'elle prend en compte désormais les jeunes de moins de 12 ans). Toutes catégories confondues, la France compte en 2014 plus de 1,5 million de pêcheurs amateurs.

Obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Densité d'obstacles à l'écoulement recensés par linéaire de cours d'eau en 2014



Notes : la densité d'obstacles par linéaire de cours d'eau est estimée sous forme de moyenne dans les sous-bassins utilisés au titre de la directive-cadre sur l'eau ; le recensement des obstacles à l'écoulement (ROE) n'est pas exhaustif et est alimenté en continu. Champ : France entière.

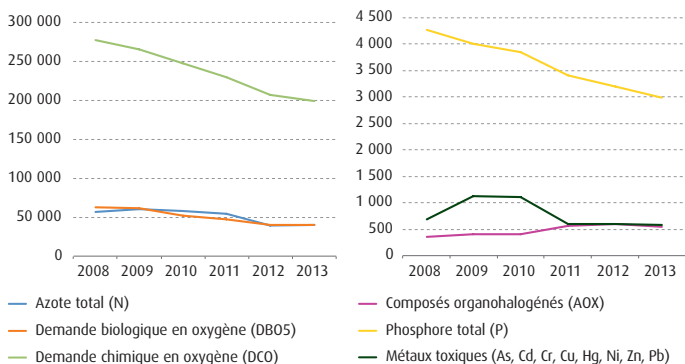
Source : Onema et partenaires, ROE, mai 2014. Traitements : SOeS, 2015

Fleuves, rivières, ruisseaux... sont des milieux vivants. Les espèces aquatiques les empruntent pour atteindre des zones préférentielles afin de se reproduire, se nourrir, ou encore grandir et trouver abri. Les cours d'eau transportent également des sédiments qui transforment leur lit et contribuent à la création d'habitats variés pour les espèces. Les obstacles à la continuité écologique, qui entravent la circulation des espèces et des sédiments, peuvent compromettre l'atteinte du bon état des eaux requis par la législation européenne. En 2014, 76 800 obstacles à l'écoulement des cours d'eau ont été recensés. Ces ouvrages sont variés (barrages hydroélectriques, ponts busés, etc.). Leur densité approche les 50 ouvrages pour 100 km sur le Rhin supérieur, contre 5 à 10 fois moins dans le sud de la France continentale et encore moins en Corse et en outre-mer.

Rejets industriels et urbains

Évolution des rejets des principaux polluants dans l'eau par l'industrie et les stations de traitement des eaux usées urbaines

En tonnes



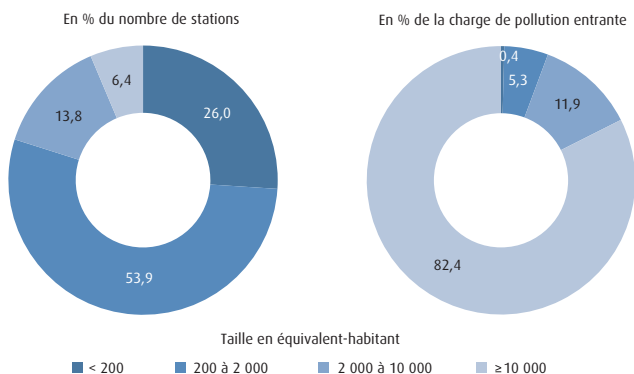
Notes : sont comptabilisés les rejets dans les milieux aquatiques des installations soumises à la déclaration annuelle de polluants en France métropolitaine : industries, stations de traitement des eaux usées urbaines, hors rejets des installations nucléaires de base ; la déclaration erronée d'une station de traitement des eaux usées urbaines a été retirée ; les demandes chimique (DCO) ou biologique (DBO5) en oxygène représentent la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder les matières organiques ; ce sont des indicateurs des rejets de matières oxydables dans l'eau.
Champ : France entière.

Source : Medde/DGPR, Irep, novembre 2014. Traitements : S0eS, 2015

Les activités industrielles et urbaines produisent des eaux résiduaires qui doivent, selon leurs caractéristiques, faire l'objet d'un traitement avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Entre 2008 et 2013, les rejets de matières organiques (DCO, DBO5), d'azote et de phosphore diminuent significativement, grâce notamment à l'amélioration des dispositifs de traitement. En revanche, il ne se dégage pas de tendance pour les rejets de métaux toxiques et ceux des composés organohalogénés augmentent de 54 %. En France, l'industrie est responsable d'environ la moitié des rejets de polluants organiques (l'autre partie étant d'origine domestique) et de la quasi-totalité des rejets de métaux lourds.

Répartition des stations de traitement des eaux usées domestiques

Répartition du nombre de stations de traitement des eaux usées domestiques et de la charge polluante entrante en 2013, selon la taille



Note : la capacité des stations de traitement est exprimée en équivalent-habitant (EH), unité d'évaluation de la pollution organique des eaux. Elle représente la quantité de matière organique rejetée par habitant.

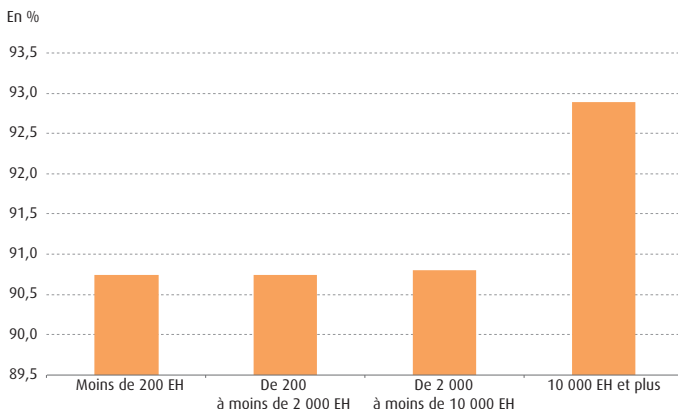
Champ : France entière.

Source : Medde/DEB, DDT(M) et DEAL, Roseau. Traitements : SOeS, 2015

En 2013, la France compte près de 20 000 stations de traitement des eaux usées domestiques provenant des réseaux d'assainissement auxquels sont raccordés les ménages ainsi que certaines activités artisanales, industrielles ou de service. 80 % de ces stations ont une capacité inférieure à 2 000 équivalent-habitants (EH) et traitent moins de 6 % de la pollution totale. L'essentiel de l'épuration des eaux usées est réalisé par les stations de plus de 10 000 EH, qui représentent 6 % du nombre de stations mais reçoivent 82 % de la pollution.

Conformité des stations de traitement des eaux usées domestiques

Taux de conformité de la performance des stations de traitement des eaux usées domestiques en 2013, selon la taille



Notes : sont comptabilisées les stations en service au cours de l'année considérée ; l'équivalent-habitant (EH) est une unité d'évaluation de la pollution organique des eaux : elle représente la quantité de matière organique rejetée par habitant.

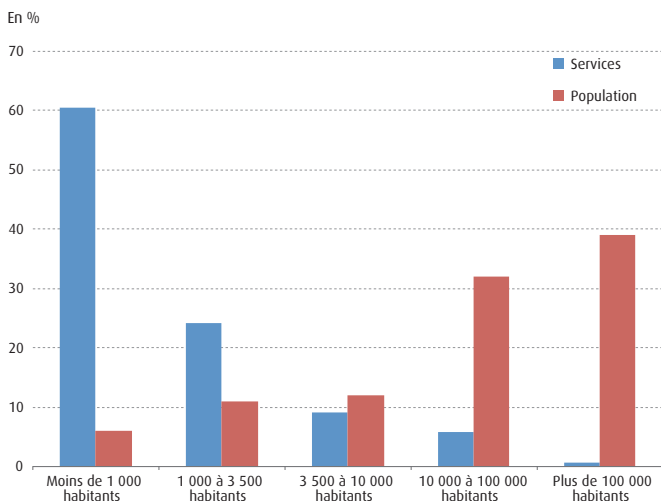
Champ : France entière.

Source : Medde/DEB, DDT(M), DEAL, Roseau. Traitements : SOeS, 2015

En 2013, 90,9 % des 19 919 stations de traitement des eaux usées sont conformes en performance c'est-à-dire qu'elles atteignent les objectifs de dépollution fixés par la directive « eaux résiduaires urbaines ». Les stations de plus grande capacité de traitement sont les plus performantes : 92,9 % des stations de plus de 10 000 équivalent-habitants sont conformes en performance, soit 2 points de plus que les stations de plus petite taille.

Organisation des services publics d'assainissement collectif

Répartition des services publics d'assainissement collectif en 2012, selon la taille



Note : résultats établis à partir des données fournies par 34 % des services représentant 64 % de la population desservie.
Champ : France entière.

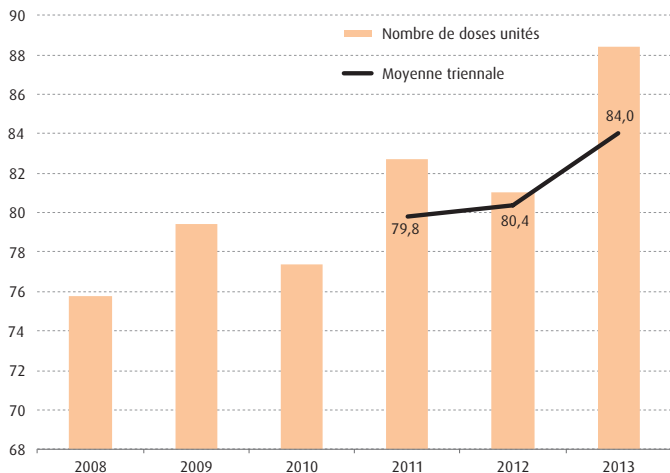
Source : Onema, DDT(M), DEAL, Sispea. Traitements : Onema, 2015

En 2012, la France compte 17 126 services publics d'assainissement collectif couvrant un peu plus de 80 % de la population. Le nombre d'habitants desservis est très variable : de quelques dizaines à près de 9 millions pour l'agglomération parisienne. La très grande majorité de ces services (84 %) dessert moins de 3 500 habitants. Parmi eux, les services de moins de 1 000 habitants, essentiellement communaux, sont prépondérants. À l'inverse, les services de plus de 100 000 habitants sont peu nombreux (moins de 1 %) mais desservent près de 40 % de la population bénéficiant d'un assainissement collectif. À ce jour, près de 10 000 communes ne sont pas desservies par l'assainissement collectif. Il s'agit principalement de communes relevant de l'assainissement non collectif, mais également de communes où l'assainissement collectif est prévu mais n'a pas encore été réalisé.

Vente de produits phytosanitaires

Évolution du nombre de doses unités de produits phytosanitaires à usage agricole

En millions de doses



Notes : la moyenne triennale, ou moyenne glissante sur trois ans, correspond à la moyenne des trois dernières années disponibles ; la valeur 2013 de la moyenne triennale correspond à la moyenne des années 2011, 2012 et 2013 ; les données 2008 sont incomplètes, la moyenne sur la période 2008-2009-2010 n'est donc pas représentative.

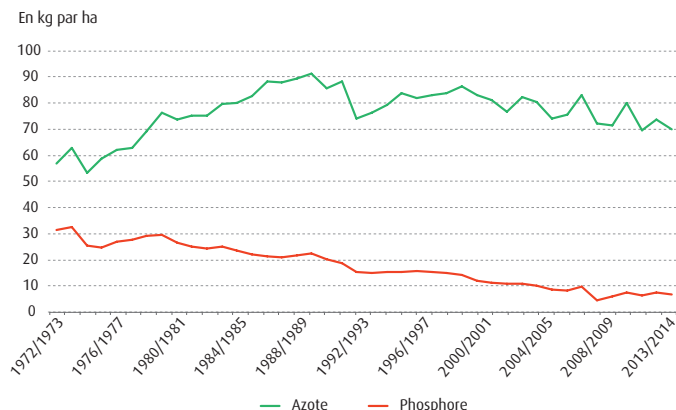
Champ : France entière.

Sources : Maaf ; Onema, BNV-D, juin 2014

Le « nombre de doses unités » (Nodu) traduit l'intensité du recours de l'agriculture aux produits phytosanitaires ou pesticides, en rapportant la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui lui est propre. Cela permet de prendre en compte de possibles substitutions par des substances plus efficaces à plus faibles doses. Pour les usages agricoles, entre 2009 et 2013, le Nodu diminue et augmente successivement chaque année. Cela peut s'expliquer partiellement par les aléas climatiques qui peuvent induire un recours plus ou moins important aux produits phytosanitaires. En revanche, la moyenne triennale, qui lisse les évolutions annuelles, augmente de 5 % entre les périodes 2009-2011 et 2011-2013.

Vente de fertilisants azotés et phosphorés

Évolution de la quantité de fertilisants azotés et phosphorés livrée par hectare (ha) de surface fertilisable



Note : les surfaces fertilisables pour la période 2010-2011 représentent 25 948 000 ha.
Champ : France métropolitaine.

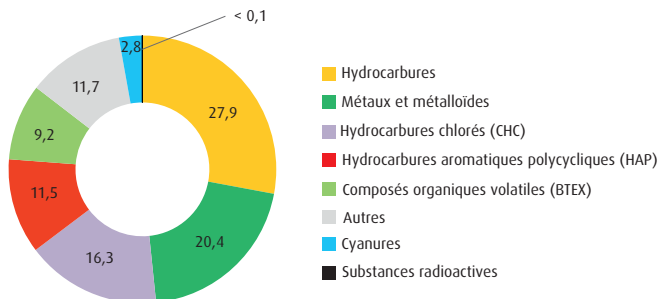
Sources : Unifa, enquête sur les livraisons d'engrais ; Maaf/SSP

En quarante ans, les ventes d'engrais azotés de synthèse ont globalement augmenté de 29 %. Après une progression régulière jusqu'au début des années 1990, les apports se sont stabilisés, avant de diminuer légèrement depuis les années 2000. Lors de la campagne 2012-2013, il a été vendu plus de 73 kg d'azote par hectare de surface fertilisable contre 57 kg pour celle de 1972-1973. Des variations annuelles existent en fonction des conditions climatiques et des cours des intrants. L'utilisation des phosphates diminue de façon régulière depuis les années 1970. En 2014, près de 5 fois moins d'engrais phosphatés sont utilisés par rapport à 1972. En plus de ces produits de synthèse, les cultures bénéficient également d'apports d'engrais organiques (effluents d'élevages, boues de stations d'épuration, etc.).

Sites et sols pollués

Polluants identifiés dans les eaux souterraines des sites pollués en 2015

En %



Note : la catégorie « autres » comprend l'ammonium, les chlorures, les pesticides, les solvants non halogénés, les sulfates et les substances radioactives.

Champ : France entière.

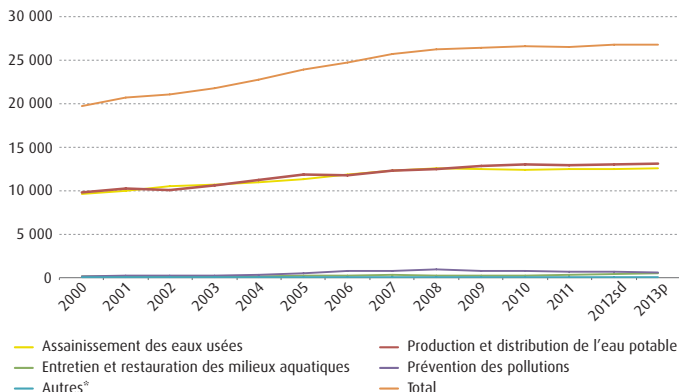
Source : Medde/DGPR, Basol, mars 2015. Traitements : SOeS, 2015

Début 2015, la France compte près de 6 000 sites et sols pollués – ou potentiellement pollués – recensés qui appellent une action de l'administration à titre préventif ou curatif. Il s'agit le plus souvent d'anciens sites industriels, de dépôts d'hydrocarbures ou de déchets. Dans la moitié des cas, les eaux souterraines à proximité de ces sites et sols pollués sont contaminées par un ou plusieurs polluants. Les différents types d'hydrocarbures représentent un peu moins de 60 % des produits impliqués dans la pollution des nappes, et les métaux et métalloïdes près de 20 %. Les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène) ou les cyanures représentent chacun moins de 10 % des pollutions de nappe. Si les différents polluants peuvent se répandre dans l'ensemble d'une nappe, ces pollutions ponctuelles concernent le plus souvent quelques dizaines d'hectares, limitées aux environs immédiats des sites concernés.

Dépenses en faveur de l'eau et des milieux aquatiques

Évolution des dépenses en faveur de l'eau et des milieux aquatiques

En millions d'euros courants



Notes : p = données provisoires, sd = données semi-définitives ; * volet eau du traitement des sites et sols pollués, mesures et contrôles internes des industries, programme de surveillance DCE.

Champ : France entière.

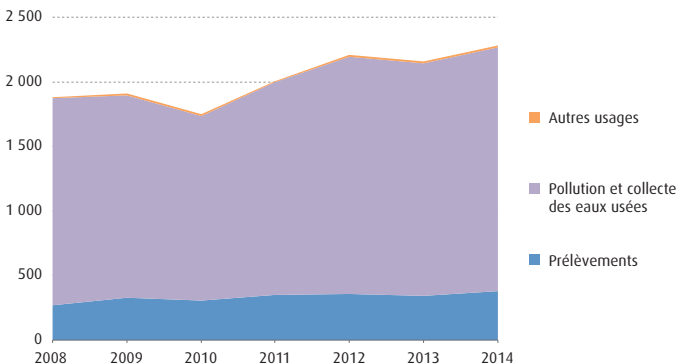
Source : SOeS, 2015

En 2013, la dépense des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics en faveur de l'eau et des milieux aquatiques a progressé en moyenne de 3,7 % par an jusqu'en 2008, puis s'est stabilisée. L'assainissement des eaux usées et la production et distribution de l'eau potable en sont les deux principales composantes, quasiment à part égale. Les dépenses de fonctionnement de ces deux secteurs progressent régulièrement depuis 2000. En revanche, les investissements en matière d'eau potable se stabilisent à la fin des années 2000. Ceux liés à l'assainissement progressent fortement puis régressent à compter de 2009, en lien avec l'avancement du programme de mise aux normes du système d'assainissement. Les dépenses d'entretien des milieux aquatiques ont été multipliées par quatre entre 2000 et 2013, et celles de prévention des pollutions, notamment agricoles, par cinq. Toutefois, leur part dans la dépense totale est de l'ordre de 2 % chacune.

Redevances des agences de l'eau

Évolution des redevances des agences de l'eau, selon les grands types d'usages

En millions d'euros



Notes : montant des titres de recettes émis dans l'année et non des redevances réellement encaissées ; les « autres » redevances portent sur les obstacles sur les cours d'eau, la protection des milieux aquatiques et le stockage en période d'étiage. Elles comprennent également les majorations pour paiement tardif.

Champ : France métropolitaine.

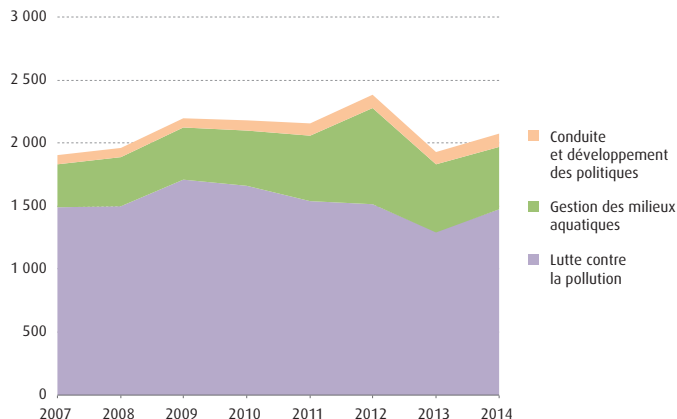
Sources : Medde/DEB ; agences de l'eau. Traitements : Onema, 2015

En 2014, les agences de l'eau ont perçu plus de 2,3 milliards d'euros de redevances, acquittées pour les différents usages de l'eau. Ces recettes proviennent à 83 % de la redevance portant sur la pollution et la collecte des eaux usées et à 17 % de celle portant sur les prélèvements en eau dans le milieu naturel. Ces proportions sont relativement stables. Les redevances sont acquittées à 88 % par les ménages, 8 % par les industriels et 4 % par les agriculteurs. Dans chaque bassin, ces recettes permettent la mise en œuvre des politiques de l'eau favorisant la gestion équilibrée des ressources et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

Aides des agences de l'eau

Évolution des aides distribuées par les agences de l'eau, selon les grands types d'actions

En millions d'euros



Note : les aides ont été distribuées dans le cadre du IX^e programme des agences de l'eau (2007-2012) et du début du X^e programme (2013-2018).

Champ : France métropolitaine.

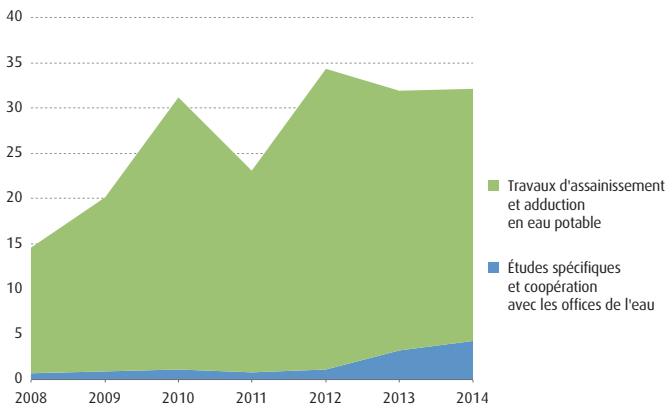
Sources : Medde/DEB ; agences de l'eau. Traitements : Onema, 2015

En 2014, les agences de l'eau ont versé plus de 2 milliards d'aides financières aux collectivités locales, aux industriels et aux agriculteurs. Plus de 70 % ont été consacrés à la lutte contre les pollutions (construction et amélioration de stations d'épuration et de réseaux de collecte des eaux usées, mise en place de procédés de production plus propres, etc.). Près de 25 % des aides ont porté sur la gestion des ressources, la restauration et l'entretien des milieux, contre 18 % en 2007. Les 5 % restants ont permis la mise en œuvre locale des politiques publiques de l'eau (études, actions de communication, etc.). Ces aides, définies dans des programmes pluriannuels d'intervention, sont possibles grâce aux redevances perçues par les agences et acquittées par les différents utilisateurs de l'eau.

Solidarité interbassins

Évolution des aides engagées par l'Onema pour l'outre-mer et la Corse au titre de la solidarité interbassins

En millions d'euros



Notes : les aides concernent la Corse, les départements d'outre-mer ainsi que Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie ; les résultats présentés ne comprennent pas les aides également attribuées aux grands opérateurs pour des actions de connaissance spécifiques en outre-mer.

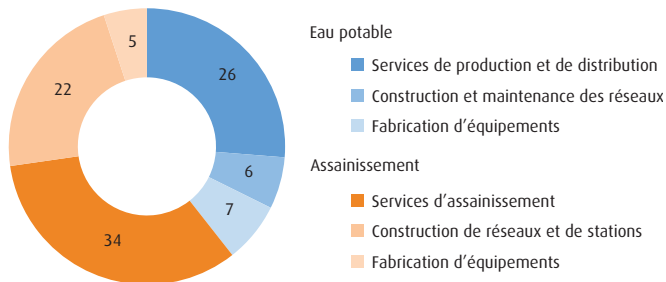
Source : Onema. Traitements : Onema, 2015

L'outre-mer est confrontée à des problèmes de salubrité et d'accès à l'eau potable. De nombreux ouvrages d'épuration sont non conformes, voire manquants. De plus, la ressource en eau mobilisée, tant en quantité qu'en qualité, est souvent insuffisante pour satisfaire les besoins en eau potable. La Corse présente un déficit important en équipements et services collectifs, en particulier à cause de son relief et de son insularité, qui constituent des handicaps naturels. La loi a instauré une solidarité interbassins financée par les redevances portant sur les usages de l'eau en métropole. À ce titre, l'Onema finance des infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau potable, des programmes de surveillance et des études. Depuis 2008, près de 190 millions d'euros d'aides ont été attribués, dont environ un tiers pour la Corse et deux tiers pour l'outre-mer.

Emploi dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Répartition des emplois dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2013, en équivalent temps plein

En %



Champ : France entière.

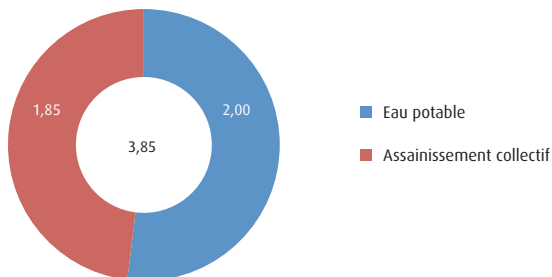
Sources : SOeS ; Insee, EAP, Esane

En 2013, le secteur de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées représente près de 117 000 emplois, publics et privés, en équivalent temps plein. 60 % de ces emplois sont consacrés à l'assainissement des eaux usées. Les services, mis en œuvre en régie ou par des opérateurs privés, occupent la majorité des emplois. La construction et la maintenance des réseaux et des stations de traitement représentent 28 % des emplois, essentiellement dans l'assainissement collectif. Un peu plus de 10 % des emplois proviennent de la fabrication industrielle d'équipements.

Prix de l'eau

Décomposition du prix moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2013

En €/m³



Notes : valeur toutes taxes comprises, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³ ; résultats établis à partir des données fournies par 37 % des services eau potable représentant 70 % de la population desservie et 34 % des services assainissement représentant 64 % de la population desservie.

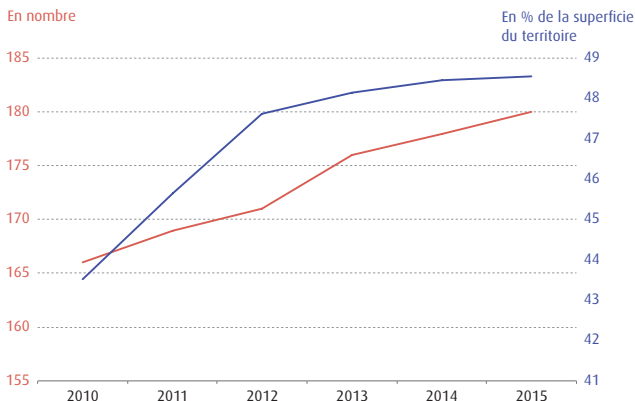
Champ : France entière.

Source : Onema, DDT(M), DEAL, Sispea. Traitements : Onema, 2015

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau est évalué à 3,85 €/m³, dont 2 € couvrent le coût de production et de distribution de l'eau potable et 1,85 € celui de l'assainissement collectif. Sur la base d'une consommation de 120 m³, la facture annuelle d'un ménage s'élève donc à 462 €, soit environ 1,25 % du revenu moyen. Les taxes et redevances versées à différents organismes (agences de l'eau, Voies navigables de France, État) représentent 22 % du prix de l'eau. Sur un échantillon de 2 074 services publics de l'eau, le prix moyen de l'eau potable augmente, entre 2009 et 2012, de 3,6 % et celui de l'assainissement collectif de 11,1 %.

Gestion locale de l'eau

Évolution de la couverture des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage)



Notes : la superficie du territoire couvert par un Sage est sans double compte ; les données présentent la situation au 1^{er} janvier de chaque année.

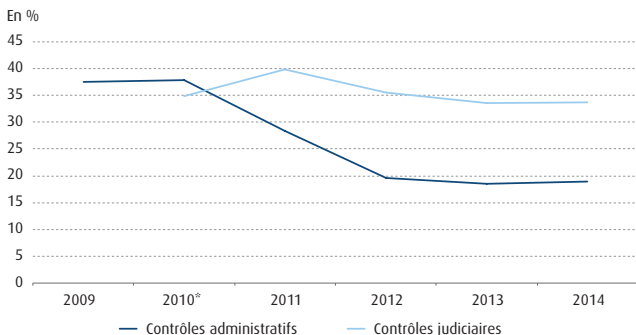
Champ : France entière.

Sources : OIEau, Gest'eau ; Onema ; animateurs de Sage ; Medde. Traitements : OIEau, 2015

Élaborés par les acteurs locaux (élus, usagers, représentants de l'État...), les Sage sont des outils de planification locale. Leur objectif est la gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques, notamment pour assurer l'alimentation en eau potable, la préservation des milieux humides ou la restauration des continuités écologiques. Depuis sa création en 1992, cet outil ne cesse d'être mobilisé. En 2015, les 180 Sage couvrent près de la moitié du territoire (48,6 %). La couverture est cependant variable : de 12 % du bassin Corse à la totalité du bassin Loire-Bretagne. Globalement, les territoires de l'Ouest bénéficient d'un accompagnement fort pour ce type de démarche, alors que d'autres bassins, comme Rhône-Méditerranée, privilégient les contrats de rivière, plus souples et ciblés sur la programmation d'actions.

Police de l'eau

Évolution du taux de non-conformité des contrôles effectués au titre de la police de l'eau



Notes : la police administrative porte sur le respect du régime administratif alors que la police judiciaire porte sur les infractions à la loi pénale. La police administrative de l'environnement comprend les contrôles réalisés par les DDT(M) avec l'appui technique de l'Onema. La police judiciaire de l'environnement est exercée sous la direction du procureur de la République par les officiers, fonctionnaires et agents désignés par le Code de procédure pénale : l'Onema est le principal opérateur sur le terrain dans le domaine de l'eau ; *en 2010, contrôles administratifs uniquement sur site et non sur dossier et sur site. Champ : France entière.

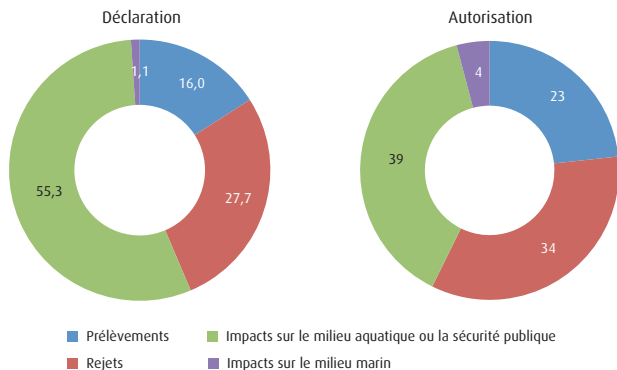
Sources : Medde/DEB, Domineau ; Misen ; Onema, Opale. Traitements : Onema, 2015

La police de l'eau est assurée par différents acteurs de terrain, dont les prérogatives sont complémentaires. En 2014, près de 79 000 contrôles ont été réalisés, dont deux tiers d'administratifs et un tiers de judiciaires. Depuis 2009, les non-conformités administratives diminuent de moitié et atteignent 19 %, alors que celles des contrôles judiciaires (un tiers) baissent peu. Ces différences sont liées aux domaines investis. Ainsi, la baisse des non-conformités administratives est due en particulier à l'amélioration du traitement des pollutions urbaines, en réponse au contentieux communautaire. Le taux de non-conformité judiciaire est plus élevé dans la mesure où les contrôles recouvrent des accidents, des signalements, mais aussi des contrôles inopinés. Les pollutions diffuses liées à l'usage des pesticides sont particulièrement visées par ces contrôles, dans la mesure où elles entraînent un risque de non-atteinte du bon état écologique des milieux.

Déclarations et autorisations

Dossiers d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à déclaration ou autorisation, instruits en 2014

En %



Note : les taux de remplissage dans le logiciel Cascade sont respectivement de 94 % pour les dossiers de déclarations et 80 % pour les dossiers d'autorisations, mais la ventilation thématique est bien représentative de l'ensemble des dossiers émis.

Champ : France entière.

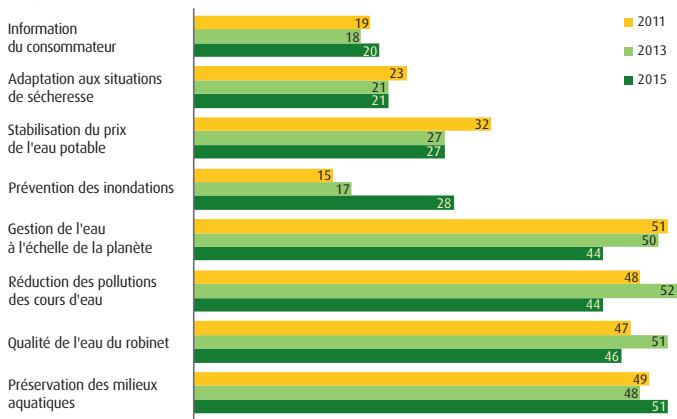
Source : Medde/DEB, DDT(M), DEAL, Cascade. Traitements : Onema, 2015

Selon les dangers qu'ils représentent et la gravité des effets potentiels sur la ressource en eau et les écosystèmes, les installations, ouvrages, travaux et activités sont soumis à une procédure simplifiée de déclaration auprès des services de l'État ou à autorisation après enquête publique. Le nombre de dossiers instruits est stable depuis 2008. De 1 000 à 1 200 dossiers par an sont soumis à autorisation et 10 fois plus à déclaration. La nature des opérations concernées est également stable. Les impacts sur les milieux aquatiques ou la sécurité publique sont prépondérants parmi les déclarations. Les autorisations sont plus équitablement réparties entre les impacts sur les milieux aquatiques ou la sécurité publique, les rejets et les prélèvements.

Perception des enjeux

Importance des enjeux dans le domaine de l'eau en 2011, 2013 et 2015

En %



Note : la question posée était « Parmi les propositions suivantes, pouvez-vous me dire quels sont les enjeux qui vous paraissent les plus importants pour l'eau d'une manière générale ? ».

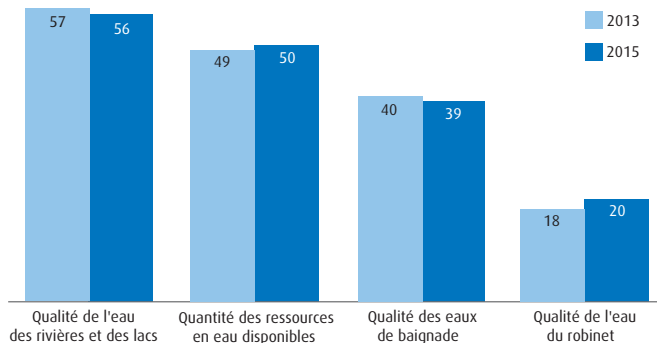
Source : agences de l'eau/Onema/Medde, Baromètre d'opinion sur l'eau, 2011, 2013 et 2015

La préservation des milieux aquatiques, la qualité de l'eau du robinet et la réduction de la pollution des cours d'eau font partie des principaux enjeux identifiés par les personnes interrogées. Ce dernier thème a cependant connu un important recul (- 8 points) entre 2013 et 2015. Privilégiant les sujets qui impliquent d'agir localement pour préserver les milieux et la ressource, les enquêtés considèrent de moins en moins qu'une gestion de l'eau doit se faire à l'échelle planétaire. En revanche, la question de la prévention des inondations progresse significativement et dépasse désormais l'enjeu d'une stabilisation du prix de l'eau. Citées par une personne sur cinq, la gestion des risques de sécheresse et l'information du consommateur semblent perçues comme des enjeux moins importants.

Perception de la qualité de la ressource en eau

Sentiment, en 2013 et 2015, de dégradation de la situation au cours des dix dernières années

En %



Note : la question posée était « Diriez-vous que depuis dix ans la situation s'est plutôt améliorée, plutôt dégradée ou qu'elle est restée stable pour chacune des thématiques suivantes ? ».

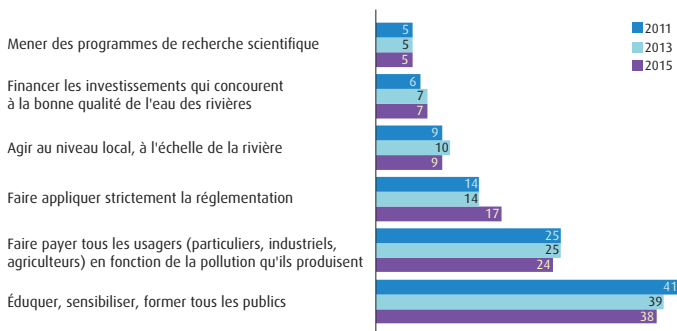
Source : agences de l'eau/Onema/Medde, Baromètre d'opinion sur l'eau, 2013 et 2015

En 2015, plus de la moitié des personnes interrogées considère que la qualité des rivières et des lacs s'est dégradée au cours des dix dernières années. Elles sont également une sur deux à avoir l'impression que la ressource en eau a diminué. La perception de la qualité des eaux de baignade est plus contrastée, puisqu'un quart des enquêtés juge que la situation s'est améliorée, tandis que 39 % ont le sentiment qu'elle s'est dégradée. En revanche, seul un cinquième des personnes interrogées considère que la qualité de l'eau du robinet s'est détériorée. En effet, une large part des enquêtés estime que la qualité de l'eau du robinet est restée stable (57 %) ou s'est améliorée (23 %). De manière générale, la perception de ces différents enjeux a peu évolué entre 2013 et 2015.

Perception des actions prioritaires à mettre en place

Perception des actions prioritaires à mener pour garantir une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques en 2011, 2013 et 2015

En %



Note : la question posée en 2013 et 2015 était « Selon vous, pour préserver l'état des rivières, des fleuves, des lacs, des nappes d'eau souterraine, il faut en priorité... ? ». En 2011, l'intitulé était « Selon vous, pour garantir une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques en France, il faut en priorité... ? ».

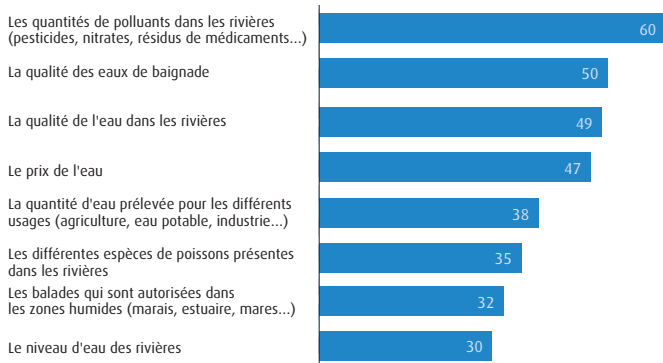
Source : agences de l'eau/Onema/Medde, Baromètre d'opinion sur l'eau, 2011, 2013 et 2015

Pour garantir une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques, près de deux personnes interrogées sur cinq estiment qu'il est prioritaire de sensibiliser les publics à cet enjeu. Pour une part importante des enquêtés, il serait préférable d'appliquer plus strictement les dispositifs existants : le principe « pollueur-payeur » (24 %) et la réglementation de manière générale (17 %). L'action locale, les aides financières et la recherche sont des actions moins fréquemment évoquées comme prioritaires par les personnes interrogées. Entre 2011 et 2015, la hiérarchie des priorités est restée identique, même si la sensibilisation du public perd progressivement de sa prépondérance au profit de l'application stricte de la réglementation.

Attentes en matière d'information sur l'eau et les milieux aquatiques

Utilité des informations sur l'eau et les rivières en 2015

En %



Note : la question posée était « Diriez-vous qu'il serait très utile pour vous d'avoir des informations sur chacun des sujets suivants ? ».

Source : agences de l'eau/Onema/Medde, Baromètre d'opinion sur l'eau, 2015

En 2015, trois personnes interrogées sur cinq expriment une forte attente d'information sur la présence de substances polluantes dans les rivières. Les informations relatives à la qualité des eaux de baignade, des rivières, et au prix de l'eau sont également jugées très utiles par la moitié des enquêtés. Dans une moindre mesure, un tiers des attentes concerne la quantité des prélèvements effectués et l'état de conservation de la faune aquatique. Enfin, les possibilités de découvrir les zones humides et les renseignements sur le niveau d'eau des rivières semblent jugés moins utiles.

Sigles

Ades	accès aux données sur les eaux souterraines
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Service géologique national
Cogepomi	comité de gestion de poissons migrateurs
CSP	Conseil supérieur de la pêche (nouvellement Onema)
CNICS	Centre national d'interprétation des captures de salmonidés migrateurs
DCE	directive-cadre sur l'eau
DDT(M)	direction départementale des territoires (et de la mer)
DEAL	direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (en outre-mer)
DEB	direction de l'eau et de la biodiversité du Medde
DGPR	direction générale de la prévention des risques du Medde
DGS	direction générale de la santé
DUP	déclaration d'utilité publique
FNPF	Fédération nationale de la pêche en France
Ifop	Institut français d'opinion publique
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
Ineris	Institut national de l'environnement industriel et des risques
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IOTA	installations, ouvrages, travaux et activités
IPR	indice poisson rivière
Irep	registre français des émissions polluantes
Irstea	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
Maaf	ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Medde	ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MEDDTL	ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (ancien Medde – nouvellement ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)
Misen	mission inter-services de l'eau et de la nature
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
Nodu	nombre de doses unités
OIEau	Office international de l'eau
Onde	Observatoire national des étiages
Onema	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ROE	référentiel des obstacles à l'écoulement
Sage	schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SIE	système d'information sur l'eau
Sise	système d'information santé-environnement
Sispea	système d'information des services publics de l'eau et de l'assainissement
SOeS	service de l'observation et des statistiques du Medde
SPN	service du patrimoine naturel du MNHN
SSP	service de la statistique et de la prospective du Maaf
UICN	Union internationale de conservation de la nature
Unifa	Union des industries de la fertilisation

Commissariat général
au développement durable – SOeS
Sous-direction
de l'information environnementale
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél. : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr



Office national de l'eau et des milieux aquatiques
« Le Nadar » Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
Mél. : dcie@onema.fr

